



Association Le Sens du Fil Charte d'utilisation de l'atelier bois partagé

L'Atelier Bois Partagé du Sens du Fil a pour but de proposer des outils et services facilitant les processus créatifs ainsi que la mise en réseau des créateurs et de leurs partenaires, dans une optique d'émancipation ou de professionnalisation des personnes qui entendent vivre de ce travail. L'objectif est également l'animation d'ateliers de sensibilisation au travail du bois, dans une démarche responsable.

L'atelier bois engendre des rencontres et échanges entre personnes issues de différents milieux dans une démarche de mixité des publics : entrepreneurs du bois, bénévoles de l'association, stagiaires, particuliers, associations partenaires. Toute personne intégrant l'atelier s'engage d'une part à adhérer aux valeurs d'ouverture, de partage et de collaboration ; et d'autre part à respecter l'espace et le matériel mis à sa disposition.

Pour accéder à l'Atelier Bois Partagé pour de l'auto-construction, vous devez :

- Adhérer et être à jour de sa cotisation Atelier auprès d'un référent d'atelier.
- Participer au temps d'information sur l'utilisation de l'atelier et l'accès aux machines en poste fixe. Pour les professionnels comme pour les particuliers, 1 à 2h sont obligatoires, suivant le projet et le bois nécessaire.
- Être en possession d'un diplôme pour être en complète autonomie ou a minima disposer d'aptitudes avérées pour l'utilisation des postes fixes. Il revient au référent Atelier présent de valider la capacité à utiliser les machines en autonomie.
- Fournir une assurance responsabilité civile de moins de 3 mois.
- Avoir et porter ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casque anti bruit, gants, lunettes de protection).
- Signer la présente charte d'utilisation et de décharge.
- Donner une caution de 200€ (non encaissée) dans le cadre d'une utilisation régulière ou prolongée (minimum 1 semaine).

Fonctionnement de l'atelier :

Référents atelier

Un accompagnant en atelier est présent pour l'ouverture des locaux et la manutention ainsi que pour l'accompagnement vers l'autonomie selon l'objectif du pratiquant. Il est important qu'il y ait toujours deux personnes minimum dans l'atelier.

Utilisation des machines

- Rappel : Une formation spéciale est nécessaire pour l'utilisation de machines en poste fixe : scie à format, toupies, tenonneuse...

- Veiller au remplissage des sacs de l'aspiration des copeaux lors de l'usinage.

- Les coupes et l'usinage de bois non massif (epoxy, medium, aggloméré, OSB, bois traité...) sont autorisés mais en petite quantité et de manière exceptionnelle. Le cas échéant, cela engendre la mise en place de l'aspiration portative, le nettoyage complet de la machine et le retraitement par l'usager des déchets (déchetterie, filière de recyclage, ...).

N.B : Voir avec les référents d'atelier pour la quantité à usiner (refus si trop grosse quantité) et pour mettre en place l'aspiration mobile pour ne pas polluer l'aspiration centrale, recyclant les copeaux pour les toilettes sèches.

- Remettre la machine dans son état initial et en sécurité (remettre la lame, enlever et ranger les accessoires, positionner la machine)

- Vérifier à chaque utilisation la présence du matériel de sécurité obligatoire pour l'utilisation de certaines machines (lunettes, protège-oreille...).

- Remplir le carnet d'utilisation de l'atelier

Nettoyage / Entretien/ Sécurité

- Faire le nettoyage des postes utilisés.

- Signaler immédiatement tout vice constaté sur une machine avant ou après utilisation et contacter la personne responsable (le référent ou la personne de permanence) en vue de la gestion immédiate et de la résolution du problème

- Tout dégât occasionné aux machines suite à une mauvaise utilisation de celles-ci est de la responsabilité de l'utilisateur. Une caution de 200€ sera demandée à chaque nouvelle inscription dans le cadre d'une utilisation régulière ou prolongée (minimum 1 semaine). Celle-ci permettra de couvrir les frais en cas de casse. Vous récupérerez cette caution dès que vous mettez fin à l'utilisation de l'atelier bois. Il en est de même de tout autre dégât qui pourrait être occasionné à tout autre type de matériel mis à la disposition des utilisateurs. Par ailleurs, en cas de dommage causé, le Sens du Fil se réserve le droit de mettre immédiatement fin à l'accès à l'Atelier Bois Partagé à l'utilisateur concerné.

Vente de bois

- La vente de bois ne peut se faire sans être corroyé et assemblé à l'atelier le Sens Du Fil.

- Le prix au m³ est défini par les référents atelier selon la fluctuation du cours du bois et la quantité disponible.

Réservations

Une réservation préalable est demandée avant chaque utilisation auprès d'un référent atelier. Chaque membre peut venir avec ses matériaux et consommables, suivant les horaires d'ouverture de l'association.

Les membres mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Acceptation des règles de fonctionnement

Toute inscription à l'Atelier Bois vaut acceptation des principes et responsabilités contenus dans la présente charte, ainsi que dans la charte relationnelle du Sens du Fil en annexe.

L'Atelier Bois Partagé est une ressource communautaire au service de tous les membres. Ceux-ci paient une cotisation qui contribue en partie à son fonctionnement, à la maintenance des équipements et aux nouveaux achats.

Stockage des travaux en cours

- Le stockage de bois, meubles, quincaillerie, produits de traitement ou de finition est autorisé. Celui-ci doit être limité en volume et dans le temps de façon à ne pas encombrer l'atelier.
- Un étiquetage des biens doit être effectué de façon à éviter les dispersions.
- Le référent atelier doit être concerté pour l'organisation de ce stockage.
- S'agissant de matériel individuel, l'association ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Tarifs* :

| | | |
|---|--|---|
| Cotisation annuelle Atelier (hors stages) | - pour les particuliers : 40 euros (30€ + 10€ adhésion) - pour les professionnels : 80 euros (60€ + 20€ adhésion) | |
| | Petite bourse (chômeurs, précaires, étudiants, petits revenus) | Grande bourse (pour ceux qui ont les moyens !) |
| Forfait en autonomie Particuliers | 2h / 10€ 1/2 journée / 20€ 1 Journée / 30€ 1 semaine / 70€ 1 mois / 150€ | 2h / 30€ 1/2 journée / 40€ 1 Journée / 60€ 1 semaine / 100€ 1 mois / 200€ |
| Forfait accompagnement pour un projet personnel encadré par un professionnel | 1h / 20€ 2h / 40€ 6h / 90€ 12h / 160€ | 1h / 30€ 2h / 50€ 6h / 120€ 12h / 200€ |
| Forfait en autonomie Professionnels | 2h / 20€ 1/2 journée / 30€ 1 journée / 60€ 1 semaine / 150€ 1 mois / 300€ | |
| Stages / animations | Tarif Petite Bourse 1/2 journée / 30€ 1 journée / 50€ 2 jours / 100€ | Tarif Grande Bourse 1/2 journée / 50€ 1 journée / 80€ 2 jours / 140€ |

* Coût TTC

Informations supplémentaires concernant les tarifs :

- L'adhésion à l'association est à prix libre et conscient (excepté pour les cotisations atelier dans le cadre d'une utilisation régulière)
- Stages : un surcoût peut être applicable suivant les matériaux utilisés et suivant les stages proposés.
- Forfait de retraitement chimique 8 euros par personne
- Suivant les machines utilisées, la quantité et l'essence de bois usiné, il faut compter un surplus tarifaire pour l'affûtage qui sera fixé au préalable avec un référent atelier.
- En cas de non retraitement d'un sac de déchets, un surcoût de facturation de 65 euros sera appliqué pour dépollution. (forfait par sac de déchet de 20kg).
- Le devis peut être adapté au cas par cas et des facilités de paiement pourront être mises en place.

Décharge de responsabilité

Bricoler peut entraîner des accidents. Vous le faites à vos propres risques. En vous inscrivant, vous vous engagez à n'utiliser que les outils que vous savez utiliser, en prenant toutes les précautions nécessaires et en demandant une formation auprès du référent ou de membres du Sens du Fil avant d'utiliser un nouvel outil.

Je soussigné-e (*Nom/Prenom*),
demeurant à (*Adresse*),
.....,
m'engage à :

- ✓ Accepter l'ensemble des conditions stipulées dans cette charte avant utilisation de l'atelier bois partagé du Sens du Fil
- ✓ Accepter en pleine conscience les risques inhérents à l'utilisation de machines à bois et ne pas tenir pour responsable l'association Le sens du Fil, ses membres ou toute entité liée s'il devait arriver un accident
- ✓ Être responsable de mes affaires et ne pas tenir le Sens du Fil, ses membres ou toute entité liée pour responsable s'il devait y avoir un vol ou un dommage
- ✓ Veiller à la sécurité des autres utilisateurs en les prévenant de tout comportement dangereux et en éliminant les dangers que vous remarquez
- ✓ Fournir une attestation de responsabilité civile de moins de 3 mois ainsi qu'une copie de mon diplôme, le cas échéant.

Fait à, le

SIGNATURE